

SÉANCE DU 30 MARS 2018
À 18 HEURES 45

— PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille dix-huit, le trente du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MMES ANDRÉ, LE COTTON, GUILLAUMIN, M. L'HOSTIS-LE POTIER, MME COCGUEN, M. GOUZOUGUEN, MME LOYER, MM. LARMET, RICHARD, MME RAULT (à partir de 18 h 50), MME CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, MME CORBIC, M. IRAND (à partir de 19 h 05), MME LE GARFF, MME TANVEZ (jusqu'à 19 h 45), M. ROBERT, MME ZICLER, M. LANCIEN.

Pouvoirs : M. LE SAINT à MME COCGUEN,
MME LE MAIRE N. à MME CRENN,
M. LE HOUERFF à M. LARMET,
M. PRIGENT à MME LOYER,
MME BOTCAZOU à MME ANDRÉ,
MME HOAREAU à MME ZICLER,
M. TANGUY à M. OLLIVIER-HENRY,
MME TANVEZ à M. IRAND (à partir de 19 h 45).

Absent : M. ECHEVEST.

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence, eu égard à tous les événements passés, récents et moins récents, hors de notre Commune, mais aussi pour des proches d'entre-nous.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corbic qui souhaite intervenir par rapport à l'ordre du jour de la séance.

Arrivée de Mme Le Cotton à 18 h 50

Madame Corbic veut faire remarquer que lors de la réunion de la commission de préparation du Conseil Municipal, à laquelle elle a participé, elle avait demandé que soit inscrit à l'ordre du jour, conformément à la demande de la minorité municipale lors du dernier conseil, un point concernant la situation de Lidl (activité actuelle et agrandissement souhaité). Il s'avère, poursuit-elle, que dans l'ordre du jour reçu, ce point n'y figure pas. Aussi, elle se pose des questions sur l'utilité de cette commission, qui ne servirait qu'à relire les procès-verbaux et non à préparer l'ordre du jour et que, si tel était le cas, il faudrait le dire.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas eu connaissance de cette question et que, personnellement, cette demande ne lui a pas été remontée. Cependant, sans aucun formalisme, il va donner les éléments dont il a connaissance concernant ce dossier. Il dit, qu'aujourd'hui, il ne sait pas grand-chose ou tout au moins pas beaucoup plus que lors de la précédente séance, au cours de laquelle cette question avait été posée. Il ajoute que la société Lidl ne pourra pas agrandir l'entrepôt, sur son site actuel, pour des raisons que chacun connaît (contraintes environnementales) et que, s'il n'y avait pas eu cet obstacle, il est fort probable, qu'aujourd'hui, les travaux auraient déjà été entrepris. Compte-tenu de ces éléments, la société Lidl a pris le temps de la réflexion et s'est engagée dans la recherche d'un site d'environ 20 hectares. Il ajoute également que de pouvoir proposer instantanément cette surface n'est pas chose aisée, que les services économiques de la communauté d'agglomération travaillent sur ce dossier, que des dirigeants de la société Lidl ont été reçus par le Président, et que des propositions vont être faites. Il tient à souligner que l'on entend parfois des contre-vérités, comme par exemple, qu'un accord aurait été passé avec la communauté de communes voisine de GP3A et, qu'à sa connaissance, celui-ci n'est pas encore passé. Il dit être en contact avec la société Lidl que, pour l'instant, rien n'est fait, que l'on attend la décision de la société Lidl. Certes, si l'emplacement proposé ne serait pas sur le territoire de Ploumagoar, il le serait, à tout le moins, sur le territoire de la communauté d'agglomération. Il conclut en précisant que ce dossier a été travaillé et suivi, qu'il ne voudrait pas laisser penser l'inverse.

Madame Corbic dit qu'il est important que les Élus de Ploumagoar sachent le devenir de cette entreprise sur la Commune, importante pour le secteur et que, si elle devait quitter son site actuel, il serait nécessaire de se soucier de l'avenir de ce très grand bâtiment.

Monsieur le Maire répond que oui cette entreprise est importante pour notre secteur car elle emploie près de 150 personnes et qu'à la question du devenir du bâtiment, en cas de départ du site, l'entreprise Lidl a répondu qu'il trouverait une autre affectation.

Monsieur Robert intervient à son tour pour dire qu'il y a eu la commission de lecture, mais que préalablement cette question avait été posée lors de la précédente séance de Conseil Municipal. Il ajoute que ce n'était pas une question diverse, posée par la minorité municipale en début de séance, pour aborder cette question en cours de séance. Il s'agissait d'une demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour de la séance suivante, pour que des éléments étayer soient fournis : un calendrier, un compte-rendu des rencontres et des actions menées concernant ce dossier Lidl ; or, à ce jour, il n'y a aucun élément de fourni. Il dit rapprocher cette question, à l'information donnée il y a deux semaines en commission des finances, comme quoi la majorité municipale avait le souhait de remettre en cause le mécanisme de solidarité du foncier bâti industriel qui avait été mis en place au temps de Guingamp Communauté. Il dit aussi que cette information est arrivée sans transmission, au préalable, de documents.

Il veut dire, ici, que les commissions ne fonctionnent pas bien : en commission de lecture, la minorité municipale posent des questions qui ne sont pas, ensuite, inscrites à l'ordre du jour ; en commission des finances, à laquelle il appartient, un ordre du jour est transmis, mais pas les documents qui seront examinés en commission. Il ajoute que le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que, quand les commissions sont appelées à plancher sur des documents, ceux-ci doivent être transmis en même temps que la convocation. Or, à chaque fois que nous arrivons en commission, les documents sont remis à ce moment là. Il veut faire remarquer, qu'il apparaît difficile alors, pour la minorité municipale, qui découvre ces éléments, d'émettre une opinion. Il redit que les commissions ne fonctionnent pas bien et que le Conseil Municipal, lui, non plus ; pourtant c'est le règlement intérieur adopté par la majorité municipale.

Monsieur le Maire répond qu'il peut y avoir parfois des dysfonctionnements et que, probablement, la minorité municipale ne fait jamais d'erreur.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine intervient pour dire qu'il est en désaccord avec les propos qui viennent d'être tenus sur le fonctionnement des commissions. La minorité municipale peut s'exprimer en commission, ce qu'elle ne fait jamais, tout au moins en ce qui concerne la commission patrimoine. Il ajoute que des questions surgissent en plein Conseil Municipal et que, si elles étaient posées en amont, des réponses pourraient être données. Il estime donc que dans les deux sens, il y a dysfonctionnement dans les informations transmises.

Monsieur Robert répond que, pour sa part, quand il a des questions à poser en commission, il le fait et que ces questions posées, si elles n'ont pas une réponse en commission, pourront en avoir une en Conseil Municipal. Mais, il veut rappeler, de nouveau, qu'il est difficile pour un groupe de donner une opinion, au regard d'informations livrées à la dernière minute. Il ajoute que le règlement intérieur existant est celui de la majorité municipale, puisque à l'époque de son adoption, la minorité municipale avait fait part de ses réserves sur certains des articles de celui-ci. Il rappelle, aussi, que ce règlement stipule que les documents examinés en commission font l'objet d'un envoi avec la convocation.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit rejoindre Monsieur Robert sur ce principe là, mais que même, si des questions ne sont pas à l'ordre du jour, elles sont traitées en Conseil Municipal, comme à la dernière séance suite à l'intervention de Monsieur Irand, un débat s'est engagé. Il ajoute qu'il aurait peut-être fallu inscrire cette question à l'ordre du jour, mais qu'en tout état de cause, la réponse a été apportée ce soir et que la majorité municipale n'a aucune volonté d'obstruction au niveau des débats.

D'autres prises de parole n'étant pas demandées, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour proprement dit.

1 – FINANCES

1.1 – Affectation du résultat 2017 du budget communal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances pour ce point.

Madame l'Adjointe aux finances communique au Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2017 du budget communal, comme suit :

- ☞ résultat 2017 du budget communal : 796 795,01 €uros
- ☞ financement des dépenses d'investissement (article 1068) du Budget Primitif de l'année 2018, pour un montant de 600 000,00 €uros
- ☞ excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 196 795,01 €uros.

Monsieur Robert intervient pour préciser que les membres de la minorité municipale ne prendront pas part à ce vote, n'ayant pas voté le budget.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2018-036 | Affectation du résultat 2017 du budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au regard du Compte Administratif 2017 de la Commune, l'excédent de recettes réalisé au cours de cet exercice s'élève à 796 795,01 €uros, en section de fonctionnement et que, conformément à l'instruction M 14, il doit être affecté.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'affecter le résultat 2017, comme suit :

- ☞ financement des dépenses d'investissement (article 1068) du Budget Primitif de l'année 2018, pour un montant de 600 000,00 €uros,
- ☞ excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 196 795,01 €uros.

Vote

▫ conseillers présents	20
▫ conseillers représentés	07
▫ ayant voté pour	22
▫ ayant voté contre	00
▫ s'étant abstenu	00
▫ n'ayant pas pris part au vote : Mmes Corbic, Le Garff, Tanvez, MM. Robert, Lancien.	05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement, décide d'affecter l'excédent de recettes réalisé en 2017, comme exposé ci-avant.

1.2 – Taux d'imposition 2018 | vote

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances pour ce point.

Madame l'Adjointe aux finances communique au Conseil Municipal la proposition de la commission des finances de maintenir en 2018 les taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2017.

Aucune prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2018-037 | Taux d'imposition 2018 | vote

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2018,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ♦ **de maintenir** en 2018 le taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2017 ;
- ♦ **de voter** en conséquence les taux d'imposition qui seront portés sur l'état numéro 1259 intitulé "État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018", comme suit :

□ Taxe Habitation	:	15,29 %
□ Taxe Foncière (bâti)	:	17,90 %
□ Taxe Foncière (non bâti)	:	70,43 %

1.3 – Budget primitif 2018 de la Commune

En préambule de la présentation de ce budget communal 2018, Monsieur le Maire dit que le vote d'un budget n'est pas qu'un exercice comptable, même si l'on voit beaucoup de chiffres, qui peuvent noyer parfois. Il s'agit surtout de traduire les engagements pour l'année à venir, mais aussi une vision de l'avenir de la Commune à plus ou moyen terme. Lors des vœux à la population, il rappelle avoir décliné quelques actions fortes. Le budget communal 2018 s'élève à un peu plus de 6 millions d'euros : 4,3 millions en section de fonctionnement et 1,8 millions en investissement. Il ajoute que cette dynamique est rendue possible grâce à la gestion rigoureuse de la majorité municipale, que cette rigueur doit être respectée pour la poursuite des investissements, sans augmenter les taux d'imposition communaux, comme il vient de l'être décidé à l'instant. Ces investissements comprennent des équipements nouveaux ou rénovés, de nouvelles façons de se déplacer (liaisons douces). Il dit que c'est le Ploumagoar de demain qui se met progressivement en place (rôle de chaque municipalité en charge des affaires de la Commune pour préparer l'avenir), qu'il s'agit d'un sujet complexe et ardu pour lequel il faut trouver le juste équilibre, ce qui n'est pas toujours facile, pour permettre aux personnes qui ont choisi Ploumagoar d'y vivre tranquillement. Il pose ensuite la question de comment conserver l'identité de Ploumagoar tout en assumant sa place dans l'agglomération et son dynamisme de commune de la première couronne ? Il conclut en disant, qu'en 2018, la municipalité, par son budget, ses projets et sa vision d'une intercommunalité constructive, mais non subie, pourra affirmer sa vision d'un avenir positif.

1° - Budget primitif 2018 de la Commune – section de fonctionnement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 304 302,01 € et demande s'il y a des questions, des demandes de précisions.

Madame Corbic intervient pour revenir sur la question qu'elle avait posée en commission, concernant l'article "matériel roulant", pour lequel, cette année, des crédits à hauteur de 27 000 € sont inscrits, alors qu'ils étaient de 14 000 € l'an passé. Elle ajoute que cette différence viendrait, semble-t-il, d'un problème avec la balayeuse et elle souhaiterait avoir plus d'éléments.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond, qu'en effet, ce matériel nécessite des réparations si l'on veut toujours l'utiliser pour la propreté urbaine qu'il juge importante. Il ajoute que le budget, aujourd'hui, n'autorise pas l'achat d'un nouveau matériel et que, donc, la solution est de faire procéder aux réparations de la balayeuse en service actuellement, pour un coût estimatif de 12 000 €.

Madame Corbic demande alors si l'on connaît la différence entre le coût d'achat d'un nouveau matériel et le coût des réparations du matériel en service et souhaite aussi savoir l'âge de cette balayeuse.

Monsieur le Maire répond qu'elle date un peu, car il s'agit d'un matériel acheté il y a plus de dix ans maintenant et, qu'à un moment donné, il conviendra de se poser des questions.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit que pour acquérir une machine neuve, une enveloppe d'un peu plus de 60 000 € serait nécessaire et, qu'en comparaison, même s'il s'agit d'un matériel plus conséquent, la balayeuse de la Ville de Guingamp peut être estimée à plus du double par rapport à la somme qu'il vient de donner.

Monsieur le Maire veut préciser, qu'un jour, il sera peut-être intéressant de réfléchir à la mutualisation, avec d'autres communes, de ce type matériel.

Madame Corbic dit qu'une réflexion serait peut-être à mener, quant au changement de ce matériel actuellement en service et qui engendre des frais de réparation, qu'il faudrait aussi se poser la question de son dimensionnement par rapport aux surfaces à traiter.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine explique que sans ces réparations, le matériel ne peut être utilisé pour la propreté urbaine.

Madame Corbic demande ensuite, concernant l'article "fêtes et cérémonies" ce qu'englobe celui-ci, dont le montant inscrit représente une dépense estimée à environ 2 000 € par mois, ce qui lui paraît assez important.

Monsieur le Maire répond que si des crédits sont prévus à cette hauteur, c'est qu'ils sont nécessaires, que la remarque est notée et qu'il sera toujours possible d'apporter une réponse plus précise lors de la prochaine réunion.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine veut préciser, afin de lever toutes ambiguïtés, que la petite collation prise entre adjoints, par exemple, certaines fois, est financée sur leurs propres deniers.

Arrivée de M. Irand à 19 h 05

Monsieur Robert veut faire remarquer que la section de fonctionnement avec ses 4 millions d'euros, offre, se faisant, des possibilités pour la Commune et, par là même des choix politiques, qu'on ne peut donc pas s'excuser de parler de budget de rigueur. Il dit avoir entendu, dans le préambule du Maire, de budget et de préparation de l'avenir, alors que l'on ne lit pas d'orientation, notamment, sur les centres de loisirs.

Il ajoute que sur notre territoire les centres de loisirs fonctionnent de manière communale, à l'inverse d'autres secteurs de l'agglomération qui fonctionnent, eux, de manière intercommunale. Il ajoute également, qu'en terme de schéma de mutualisation, il n'y a eu aucun retour à ce sujet non plus. Il poursuit en disant, même si l'on parle de la section de fonctionnement, que pour l'achat, en investissement, d'une balayeuse, un achat groupé serait à étudier pour mutualiser le coût. Il dit aussi avoir une question sur le CLAP, car on ne peut pas n'être pas marqué par ce qui se passe, avec l'avenir des emplois. Il s'interroge de savoir de quelle manière seraient aidées les associations qui auraient besoin de recréer des emplois et souhaite donc connaître les intentions de la collectivité. Il termine en précisant, qu'au regard de la fin des emplois aidés qui se profile, de la question de savoir si le Département continuera son soutien financier, et donc de savoir si de l'argent ne sera pas perdu pour financer ces emplois associatifs, il souhaite donc connaître la façon dont la majorité municipale envisage les choses.

Monsieur le Maire répond que cette récente dissolution du CLAP ne réjouit personne. Il estime que l'on était probablement arrivé au bout d'un fonctionnement et que chaque atelier semble prendre son autonomie. Pour l'instant, à ce niveau, il est dans l'expectative, mais qu'il attache beaucoup d'importance, comme il l'a déjà dit, à la ludothèque. Il ajoute qu'il conviendra de trouver un autre système de fonctionnement à cette ludothèque, pour laquelle il s'est engagé à ce qu'elle et ses emplois perdurent dans le temps. Il ajoute aussi qu'il activera tous les leviers possibles au niveau du Département pour la ludothèque.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif 2018 de la Commune, en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Délibération numéro 2018-038 | Budget primitif 2018 de la Commune | fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE – BP 2018		
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Chapitres	Pour mémoire total budget 2017	Budget Primitif 2018
011 – Charges à caractère général	976 985,00	995 040,00
012 – Charges de personnel	2 179 260,00	2 137 260,00
014 – Atténuation de produits	98 047,00	62 500,00
022 – Dépenses imprévues	41 464,00	25 340,01
023 – Virement à la section d'investissement	341 000,00	370 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 907,00	253 032,00
65 – Charges de gestion courante	287 890,00	271 275,00
66 – Charges financières	199 779,04	188 505,00
67 – Charges exceptionnelles	1 350,00	1 350,00
TOTAL	4 365 682,04	4 304 302,01

RECETTES		
Chapitres	Pour mémoire total budget 2017	Budget Primitif 2018
002 – Résultat de fonctionnement reporté		196 795,01
013 – Atténuation de charges	20 000,00	8 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 828,14	50 829,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes	287 900,00	287 700,00
73 – Impôts et taxes	2 571 109,00	2 563 369,00
74 – Dotations, subventions et participations	1 090 453,00	1 145 609,00
75 – Autres produits de gestion courante	53 000,00	42 000,00
76 – Produits financiers	100,00	0,00
77 – Produits exceptionnels	9 500,00	10 000,00
TOTAL	4 122 890,14	4 304 302,01

○ – Section de fonctionnement – Vote

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la section de fonctionnement, par chapitre, du Budget Primitif 2018 de la Commune

➤ Vote en dépenses

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre	Abstention (1)	Ne prend pas part au vote (2)
011 – Charges à caractère général	21	00	06	01
012 – Charges de personnel	21	00	06	01
014 – Atténuation de produits	21	00	06	01
022 – Dépenses imprévues	21	00	06	01
023 – Virement à la section d'investissement	21	00	06	01
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21	00	06	01
65 – Charges de gestion courante	21	00	06	01
66 – Charges financières	21	00	06	01
67 – Charges exceptionnelles	21	00	06	01

⇒ (1) Abstention : Mme Corbic, M. Irand, Mmes Le Garff, Tanvez, MM. Robert, Lancien

⇒ (2) Ne prend pas part au vote : Mme Guillaumin.

➤ Vote en recettes

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre	Abstention (1)	Ne prend pas part au vote (2)
002 – Résultat de fonctionnement reporté	21	00	06	01
013 – Atténuation de charges	21	00	06	01
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21	00	06	01
70 – Produits des services, du domaine et ventes	21	00	06	01
73 – Impôts et taxes	21	00	06	01
74 – Dotations, subventions et participations	21	00	06	01
75 – Autres produits de gestion courante	21	00	06	01
76 – Produits financiers	21	00	06	01
77 – Produits exceptionnels	21	00	06	01

⇒ (1) Abstention : Mme Corbic, M. Irand, Mmes Le Garff, Tanvez, MM. Robert, Lancien

⇒ (2) Ne prend pas part au vote : Mme Guillaumin.

Le Conseil Municipal, majoritairement, adopte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 de la Commune.

Avant de passer à la section d'investissement, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les dépenses de personnel représentent environ 49 % et qu'il faut noter, que par rapport à il y a trois ans, elles baissent de près de 3 points. Aujourd'hui, les dépenses de personnel représentent quasiment 2 millions d'Euros. Il ajoute que faire fonctionner les services communaux, d'une commune de 5 500 habitants, avec moins de personnel, il ne sait pas faire et que, même parfois, c'est un petit peu juste. Les charges à caractère général : 23 % | remboursement du capital : 8,70 %.

2° - Budget primitif 2018 de la Commune – section d'investissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 794 683,70 € et se décompose en gros postes de dépenses, comme suit :

* voirie : 685 000 € : somme qui englobe une nouveauté, à savoir l'aménagement de la rue Gambetta pour environ 100 000 €. Il précise, qu'au titre du contrat de territoire, une enveloppe à vocation communautaire d'environ 400 000 € avait été prévue pour une maison de santé adossée à l'hôpital. Le projet ayant changé, Ploumagoar pourrait bénéficier d'une partie de cette enveloppe (environ 100 000 €). Il ajoute, comme il l'avait dit au moment des vœux, qu'il convenait de s'occuper du quartier du Petit-Paris. L'aménagement de la rue Gambetta (du pont SNCF jusqu'au garage Fiat) qui a un intérêt communautaire de liaison avec la ville centre, au regard du contrat de territoire, comme pour les rues de l'Argoat et du Pavillon Bleu, est donc une première réponse. Cet aménagement est estimé à environ le montant de la subvention qui serait susceptible d'être perçue. Le reste de cette enveloppe "voirie" comprend le programme annuel (150 000 €), les rues de l'Argoat et du Pavillon Bleu (260 000 €), le contournement de Poul Ranet 3 (75 000 €), la voirie définitive de Poul Ranet 3 (100 000 €).

- * le patrimoine communal : 150 000 € : en report fenêtres école élémentaire, toiture mairie, solde de l'école de La Croix-Prigent. En nouveauté, bien qu'elle ne soit pas très ancienne, la toiture de l'école élémentaire à refaire entièrement (malfaçons avérées), elle le sera en plusieurs tranches.
- * vie associative et sportive : 83 000 € : une grosse part sur le plateau sportif Raymond Guillou (main courante notamment), équipements sportifs (salle et terrains)
- * vie scolaire : environ 37 000 € répartis sur les trois écoles.
- * environnement et cadre de vie : 40 000 € (toboggans, désherbeur, sculpture rond-point de Roudédou entre autres)
- * culture : environ 40 000 € entre le fonctionnement et l'investissement.

Après cette présentation et au regard des documents communiqués, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des demandes de précisions.

Monsieur Robert veut faire part de la déception de la minorité municipale quant à ce budget d'investissement et donne quelques éléments d'explication. Il dit s'étonner de la somme consacrée aux dépenses imprévues (un peu plus de 26 000 €), alors que l'an passé il y avait un peu plus de 80 000 € d'inscrits et qu'il a fallu ajouter un emprunt de confort de 400 000 €. Il dit aussi que le niveau d'endettement de la Commune a augmenté, malgré l'abandon du projet de maison de la jeunesse, compensé par un simple aménagement de la butte. Il dit ensuite que la promesse de rendre les finances de la Commune dans le même état qu'en début de mandat ne pourra pas être tenue. Au niveau de l'aménagement et de la sécurisation des voies, l'exigence de la minorité est forte en la matière, ce qui entraîne de sa part un renouvellement de la demande d'un véritable aménagement de liaison douce entre Locmaria et le bourg. Toujours en matière de sécurisation des voies, il veut de nouveau reparler du rond-point de Roudédou et pense, que toute ou partie de l'enveloppe du contrat de territoire aurait dû être consacrée à l'aménagement et la sécurisation du carrefour au niveau de l'entreprise Trégobio, pour lequel il était intervenu, lors de précédents conseils municipaux, pour signaler sa dangerosité et sa fréquentation importante. Il dit encore que la minorité municipale est toujours dans l'attente du projet de réhabilitation de la salle omnisports (acoustique et isolation) car, on le sait bien, cette salle n'accueille pas que des sportifs, mais aussi des scolaires et d'autres manifestations non sportives. Il tient à rappeler, encore ce soir, qu'il y a quelques années, l'ancien Adjoint en charge du patrimoine avait évoqué quelques désordres concernant la charpente de l'église et, qu'à l'époque, il n'y avait rien de tel, à priori, alors qu'aujourd'hui on parle de problèmes sérieux. Pourtant, seulement une enveloppe de 10 000 € est prévue pour ce poste et dit ne pas voir ce qu'il serait possible de faire avec une telle somme. En voirie, pour terminer, il dit qu'il a été chiffré une enveloppe de besoins nécessaires, à court terme, de 550 000 € et pense que, l'addition de l'enveloppe annuelle de 150 000 € avec l'emprunt dit de confort de 400 000 €, aurait quasiment permis de tout réaliser sur un exercice comptable, car comme chacun le sait, si on réalise des travaux trop tardivement, les dégradations s'accroissent et font monter la facture. Aussi, conclut-il, pour ces raisons qui appelleront peut-être des éléments de réponses ou des explications, la minorité ne votera pas le budget d'investissement présenté ce soir.

Monsieur le Maire dit vouloir apporter une précision concernant la voirie. En effet, cette année, la tranche optionnelle de l'aménagement des rues de l'Argoat et du Pavillon Bleu, sera réalisée : éclairage des deux ronds-points et liaison piétonne de sécurisation jusqu'à l'hôtel Ibis (au regard du contrat de territoire). Il dit, pour le fréquenter tous les jours, que le carrefour au niveau de l'entreprise Trégobio est dangereux, mais que des travaux le concernant n'auraient pas pu entrer dans le cadre du contrat de territoire. Aussi, il dit préférer avoir un projet qui aboutira. En ce qui concerne l'église, il dit que la vérité, d'il y a quatre ans, n'est peut-être plus celle d'aujourd'hui et que tout le monde sait que les bâtiments bougent, qu'un diagnostic est donc nécessaire pour savoir si des travaux seront à engager. Il dit, pour terminer, qu'à l'inverse de la minorité, il se dit satisfait de ce budget d'investissement.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit vouloir répondre sur quelques points concernant son domaine et pour lesquels un travail assidu est fourni afin de faire au mieux avec les enveloppes budgétaires allouées. Il dit vouloir, en premier, revenir sur la maison de la jeunesse et de sports, qui semble une priorité pour la minorité municipale puisqu'elle en a parlé à plusieurs reprises et encore ce soir. Il rappelle, encore, lui aussi, que la priorité a été donnée aux écoles et notamment celle de La Croix-Prigent, puisque l'Inspection Académique demandait que des travaux soient engagés pour que l'école dispose d'une salle de motricité. Au final cette exigence aura donné l'occasion d'engager des travaux de rénovation dans cette école qui en avait besoin. Après consultation (RCP notamment), il s'est avéré que ce projet d'équipement n'était pas une priorité dans les attentes. Il ajoute que, si la minorité actuelle avait en charge, un jour, les affaires de la Commune, elle verrait parfois que les circonstances font changer les priorités, que suivre à la lettre la liste de son programme électoral n'est pas aussi simple que cela et que la sécurité doit être prioritaire. En ce qui concerne la salle omnisports, il a été dit et redit que le coût était important (acoustique et isolation) et que pour améliorer les conditions d'utilisation pour certaines manifestations ponctuelles, signe du dynamisme de la Commune, deux chauffages ont été achetés et donnent satisfaction. Il dit, qu'au niveau de l'acoustique, il faudrait l'améliorer (on y réfléchit) ; mais qu'en l'état actuel des choses, il n'y a pas de budget pour des travaux plus importants. Pour ce qui est de l'église Saint-Pierre, il dit que Jean-Jacques Richard et lui même suivent ce dossier depuis quatre ans. Qu'au début du mandat actuel, ils se sont rendus sur place, (avec Laurent Larmer et Raphaël Lancien) et, qu'à ce moment, il n'y avait aucun problème de sécurité dans l'église. Depuis quatre ans, l'église a du certainement bougé un peu, et certains joints, non refaits selon les règles de l'art, ont craqué un peu. C'est pourquoi une étude de sols a été réalisée avec les résultats que l'on sait, qu'un architecte du CAUE 22 s'est déplacé pour nous aider. Il ajoute que l'église ne tombera pas demain et que les 10 000 € inscrits dans le projet de budget sont prévus, non pas pour des travaux, mais pour la réalisation d'un diagnostic, comme cela a déjà été dit en Conseil Municipal.

Madame Corbic veut faire remarquer, qu'en commission des finances, elle a noté par rapport à cette ligne : "CAUE et travaux éventuels".

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond qu'il s'agit d'un début, que les études en diront plus concernant cet édifice.

Monsieur Richard intervient pour dire que l'église, aujourd'hui, a bougé et c'est visible au niveau du porche. Il estime que, pour l'instant, il est difficile d'en dire plus sans avoir pris connaissance du rapport et des conclusions de l'étude qui va être engagée. Il rappelle, comme il l'a déjà dit précédemment, que le bois est vivant.

Monsieur Robert dit comprendre que le projet de réhabilitation de la salle omnisports (acoustique et isolation) n'est pas une priorité de la majorité municipale. Il précise que le budget d'investissement présenté par la majorité municipale propose des choix qui ne sont pas tous partagés par la minorité municipale, d'où sa position de ne pas le voter et qu'il s'agit, en l'espèce, de l'exercice de la démocratie.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit comprendre lui aussi et veut préciser, à son tour, que lors de la campagne électorale, il avait été dit qu'une étude serait réalisée concernant cette salle avant toute décision en matière de travaux. Il rappelle, une nouvelle fois, qu'il faudrait dégager une enveloppe budgétaire d'au moins 80 000 €, ce qui n'est pas rien.

Monsieur Irand intervient à son tour, toujours à propos de la salle omnisports, car il veut savoir le coût de revient, sur l'année, des chauffages mis à disposition.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que le coût est minime sur une année, car il s'agit d'une utilisation ponctuelle, à la demande.

Monsieur Irand poursuit en disant qu'il est un peu choqué du fait que l'on chauffe une salle et que cette chaleur, par défaut d'isolation, s'échappe.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires veut faire remarquer que les salles omnisports de ce type sont parfois chauffées, lors de manifestations, mais sont comme celle de la Commune non isolées ou peu isolées.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif 2018 de la Commune, en ce qui concerne la section de d'investissement.

Délibération numéro 2018-039 | Budget primitif 2018 de la Commune | investissement

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE – BP 2018			
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Chapitres	Propositions du Maire	Report 2017	Budget Primitif 2018
020 – Dépenses imprévues	26 817,44		26 817,44
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 829,00		50 829,00
041 – Opérations patrimoniales	2 837,46		2 837,46
13 – Subventions d'investissement	15 087,00		15 087,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	370 919,58	756,42	371 676,00
20 – Immobilisations incorporelles	14 993,90	226 332,10	241 326,00

21 – Immobilisations corporelles	135 755,25	17 771,75	153 527,00
23 – Immobilisations en cours	496 888,70	300 695,10	797 583,80
27 – Autres immobilisations financières	25 000,00		25 000,00
45 – Opérations pour comptes de tiers	26 150,00	83 850,00	110 000,00
TOTAL	1 165 278,33	629 405,37	1 794 683,70

RECETTES			
Chapitres	Propositions du Maire	Report 2017	Budget Primitif 2018
021 – Virement de la section de fonctionnement	370 000,00		370 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 032,00		253 032,00
041 – Opérations patrimoniales	2 837,46		2 837,46
10 – Dotations, fonds divers et réserves	721 292,77		721 292,77
13 – Subventions d'investissement	84 142,00	151 264,80	235 406,80
13 – Subventions d'investissement	17 794,00	22 792,00	40 586,00
23 – Immobilisations en cours	- 28 000,00		- 28 000,00
45 – Opérations pour comptes de tiers	25 500,00	54 519,66	80 019,66
Sous-total	1 446 598,23	228 576,46	1 675 174,69
001 – Résultat reporté			119 509,01
TOTAL	1 446 598,23	228 576,46	1 794 683,70

○ – Section d'investissement – Vote

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la section d'investissement, par chapitre, du Budget Primitif 2018 de la Commune.

➤ Vote en dépenses

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre (1)	Abstention	Ne prend pas part au vote
020 – Dépenses imprévues	22	06	00	00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22	06	00	00
041 – Opérations patrimoniales	22	06	00	00
13 – Subventions d'investissement	22	06	00	00
16 – Emprunts et dettes assimilées	22	06	00	00
20 – Immobilisations incorporelles	22	06	00	00
21 – Immobilisations corporelles	22	06	00	00
23 – Immobilisations en cours	22	06	00	00
23 – Immobilisations en cours	22	06	00	00
27 – Autres immobilisations financières	22	06	00	00
45 – Opérations pour comptes de tiers	22	06	00	00

⇒ (1) Contre : Mme Corbic, M. Irand, Mmes Le Garff, Tanvez, MM. Robert, Lancien

➤ **Vote en recettes**

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre (1)	Abstention	Ne prend pas part au vote
021 – Virement de la section de fonctionnement	22	06	00	00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22	06	00	00
041 – Opérations patrimoniales	22	06	00	00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	22	06	00	00
13 – Subventions d'investissement	22	06	00	00
13 – Subventions d'investissement	22	06	00	00
23 – Immobilisations en cours	22	06	00	00
45 – Opérations pour comptes de tiers	22	06	00	00
001 – Résultat reporté	22	06	00	00

⇒ (1) Contre : Mme Corbic, M. Irand, Mmes Le Garff, Tanvez, MM. Robert, Lancien

Le Conseil Municipal, majoritairement, adopte la section d'investissement du Budget Primitif 2018 de la Commune.

Suite à l'adoption du Budget 2018 de la Commune, Monsieur le Maire souhaite faire une remarque, sur le ton de l'humour, concernant le vote de la minorité municipale. Il dit avoir entendu déjà que la majorité en place avait copié le programme de l'actuelle minorité, lors des dernières municipales ; alors il dit ne pas comprendre le vote de la minorité municipale, ce soir, puisqu'il s'agirait de "son programme".

1.4 – Budget primitif 2018 du lotissement de Pors Gochouette

Monsieur le Maire présente le projet budget primitif 2018 du lotissement communal de Pors Gochouette, qui s'équilibre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

☐ **Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses ----->	25 005,00 €
▪ Recettes ----->	25 005,00 €

☐ **Section d'investissement :**

▪ Dépenses ----->	25 000,00 €
▪ Recettes ----->	25 000,00 €

Monsieur Robert, qui précise avoir voté le budget 2017 de ce lotissement, demande alors ce qu'il est advenu des crédits ouverts l'an passé, sachant qu'il n'y a rien eu d'entrepris avant la fin 2017.

Madame Le Martelot (Directrice des services) répond que seules les écritures comptables concernant l'intégration du terrain d'assiette pour ce lotissement ont été passées en 2017.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif 2018 du lotissement communal de Pors Gochouette, tel que présenté.

Délibération numéro 2018-040 | Budget primitif 2018 lotissement de Pors Gochouette

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2018 du lotissement communal de Pors Gochouette, étudié par la commission des finances.

Il commente la section de fonctionnement et celle de l'investissement ; sections qui s'équilibrent, en dépenses et en recettes, comme suit :

☐ **Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses —————>	25 005,00 €
▪ Recettes —————>	25 005,00 €

☐ **Section d'investissement :**

▪ Dépenses —————>	25 000,00 €
▪ Recettes —————>	25 000,00 €

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2018 du lotissement communal de Pors Gochouette, tel qu'il a été présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2018 du lotissement communal de Pors Gochouette.

1.5 – Subventions communales 2018 | additif 1

Madame l'Adjointe aux finances demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des questions quant aux propositions de subventions faites par la commission des finances.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2018-041 | Subventions communales 2018 | additif 1

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la liste des subventions étudiée par la commission des finances qui propose d'allouer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉCISION	OBSERVATIONS
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		
Associations gestion du pôle animation & mémoire de l'Étang Neuf	204,00 €	
FONCTION 3 : CULTURE		
30 – Services communs		
Association Ploumadouro (jumelage)	2 040,00 €	
Radio Kreiz Breizh (Saint-Nicodème)	51,00 €	

33 – Action culturelle		
Culture Loisirs Animation Ploumagoar (CLAP)	/	en attente
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout	36,60 €	12,20 € x 03 adhérents
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE		
411 – Sports		
Racing Club de Ploumagoar	5 712,00 €	
Club Cyclotouristes de Ploumagoar	363,00 €	
Canoë Kayak Club de Guingamp	/	GP3A
Team VTT de Plouisy	109,80 €	12,20 € x 09 adhérents
Union Sportive Briacine (football)	/	
Taisho Dojo Guingampais	61,00 €	12,20 € x 05 adhérents
Club des Nageurs et Triathlètes Guingampais	/	GP3A
FONCTION 5 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ		
51 : SANTÉ		
510 – Services communs		
Association "Un défi pour Sullivan"	51,00 €	
52 : INTERVENTIONS SOCIALES		
521 – Services à caractère social pour handicapés et inadaptés		
Voir ensemble des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc)	51,00 €	
FONCTION 6 : FAMILLE		
Association "Accompagnements et soins A Domicile Argoat" de Guingamp (Service de garde itinérante de nuit)	1 865,00 €	
Fédération A.D.M.R. des Côtes d'Armor (Plérin)	/	attente d'infos

Après avoir pris connaissance des propositions de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ADOPTÉ** les subventions exposées ci-avant ;
- ⊗ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'année 2018.

FONCTION 0 : Services généraux des administrations publiques locales * 01 : Opérations non ventilables	204,00 €	204,00 €
FONCTION 3 : Culture * 30 : Services communs * 33 : Action culturelle	2 091,00 € 36,60 €	2 127,60 €
FONCTION 4 : Sports et Jeunesse * 411 : Sports	6 245,80 €	6 245,80 €
FONCTION 5 : Interventions sociales & Santé 51 : Santé * 510 : Services Communs 52 : Interventions sociales * 521 : Services à caractère social pour handicapés & inadaptés	51,00 € 51,00 €	102,00 €
FONCTION 6 : Famille * 61 : Services en faveur des personnes âgées	1 865,00 €	1 865,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		10 544,40 €

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

2.1 – Commission vie associative et communication du 14 mars 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en l'absence de Monsieur l'Adjoint à la vie associative et à la communication, le compte-rendu rendu de cette commission sera fait lors d'une prochaine séance.

2.2 – Commission du patrimoine du 21 mars 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint au patrimoine afin qu'il fasse au Conseil Municipal le compte-rendu de cette réunion.

Mairie | remplacement des menuiseries extérieures | dossier Ad'ap

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe le Conseil Municipal que les menuiseries extérieures, près de l'escalier, sont en très mauvais état et qu'il est donc nécessaire de les changer. Après discussion, elles le seront cette année et en même temps un nouvel accès, près de l'escalier, sera créé, pour éviter d'utiliser la porte arrière de la salle du conseil, qui n'est pas une porte d'accès mais une porte de secours. Il précise que ces travaux permettraient d'avoir une entrée supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite, sachant que l'entrée existante est déjà conforme. Il ajoute que la commission a fait le constat que les portes de l'entrée principale de la Mairie étaient, pour certaines personnes, difficiles à ouvrir et elle propose de réfléchir à l'automatisation de celles-ci (des devis vont être demandés). Il ajoute également que deux fenêtres (façade Ouest) seront également changées, cette année, dans deux bureaux à l'étage.

En ce qui concerne l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de la Mairie, des places et un cheminement PMR seront réalisés sur le parking. Au niveau de la Poste un pallier sera réalisé. Des mains courantes au niveau des escaliers extérieurs (de la Mairie et du bureau de Poste) seront installées. Le bloc sanitaire PMR de la Mairie, au rez-de-chaussée, sera lui aussi réaménagé (travaux en régie). Il indique que ces travaux de mise aux normes accessibilité représentent une dépense estimée, pour cette année, à environ 21 000 €. Il demande au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le Maire à déposer et à signer le dossier concernant l'accessibilité et celui concernant les travaux sur les façades de la Mairie (changement de menuiseries et nouvel accès).

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2018-042 | Mairie | dossier modificatif accessibilité

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de la Commune, approuvé par délibération du 06 novembre 2015, il avait été déposé, en 2017, un dossier de demande d'autorisation de travaux, valant demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) concernant les travaux à engager à la Mairie pour la mise aux normes accessibilité.

Il ajoute que, depuis, le projet a évolué (création d'un nouvel accès à l'arrière du bâtiment notamment) et qu'il s'avère donc nécessaire de déposer un dossier modificatif.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser lui ou son représentant délégué à déposer et à signer l'ensemble des pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt de ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à déposer le dossier modificatif de demande d'autorisation de travaux, valant demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), relatif aux travaux à engager concernant la Mairie pour la mise aux normes accessibilité ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à signer ce dossier, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

Délibération numéro 2018-043 | Mairie | déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de rénovation d'une partie des menuiseries extérieures de la Mairie (façade Sud-Est et façade Ouest) qui, en raison de leur mauvais état, doivent être remplacées et du projet de création d'un nouvel accès vers l'accueil de la Mairie, sur la façade Est du bâtiment.

Il ajoute qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux, en raison du changement d'aspect apporté à ces façades et de la création de ce nouvel accès à l'arrière du bâtiment abritant la Mairie.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser lui ou son représentant délégué à déposer et à signer cette demande, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de déposer une déclaration préalable de travaux, concernant la Mairie, pour le remplacement de menuiseries extérieures et la création d'un accès ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à signer ladite demande, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

Monsieur Irand veut signaler, de nouveau, que, pour une personne en fauteuil roulant, qui de la Place du 08 mai 1945 souhaite aller vers les commerces en face, le parcours n'est pas très aisé si elle est seule, compte-tenu de la hauteur de certaines bordures par exemple. Il estime qu'il conviendrait d'améliorer cette situation à cet endroit, ainsi qu'à d'autres sur la Commune.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que c'est le domaine de la commission voirie, mais qu'il fait bien de le souligner.

Départ de Mme Tanvez à 19 h 45

Locations des salles communales | modifications du règlement intérieur

Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose au Conseil Municipal que la commission a travaillé sur le règlement intérieur des salles communales appliqué quand elles sont louées et propose d'y apporter certaines modification.

Madame Corbic demande une précision sur la rédaction de l'article 7 du règlement modifié transmis, en ce qui concerne les montants de caution qui n'apparaissent plus et s'interroge donc de savoir si, pour chaque location, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur le montant de la caution demandée.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine, en réponse, énumère les modifications proposées : un article 2 a été ajouté (application de l'arrêté municipale du 28 février 2018 et d'un cahier des charges explicite) et l'article 7 concernant la caution demandée à la remise des clés a été modifié, le montant de la caution demandée se rapportant à la délibération fixant les tarifs de locations des salles. Il précise qu'en configuration de types L et N (loto, spectacles, réunions, repas ..) la salles des sports peut accueillir 600 personnes et la salle de fêtes 324 personnes, qu'en type X (configuration sport, gala de danse ...) 226 personnes, et qu'en type M (configuration vide-grenier ...) la salle de sports peut accueillir 338 personnes et la salle des fêtes 108 personnes.

Madame Corbic pense, qu'en fonction de l'utilisation des salles, la capacité d'accueil autorisée change d'où la différence entre les chiffres donnés.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce règlement intérieur modifié.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2018-044 | locations salles communales | règlement intérieur

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur des salles communales et il invite celui-ci à délibérer sur le projet de règlement intérieur modifié, établi par la commission du patrimoine lors de sa dernière réunion.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur des salles communales, annexé au contrat location de celles-ci,

Vu le projet élaboré par la commission du patrimoine et transmis à tous les membres de l'Assemblée communale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ADOpte** le règlement intérieur modifié des salles communales ci-après ;
- ⊗ **DIT** que celui-ci sera annexé au contrat de location desdites salles ;
- ⊗ **DIT** que le présent règlement intérieur annule et remplace ceux adoptés précédemment.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : L'organisateur s'engage à assurer la bonne tenue du public au cours de la manifestation et à respecter la réglementation en matière de nuisances sonores, notamment après 22 heures. Le demandeur engage sa responsabilité pendant la durée de l'utilisation et à ce titre il fournira une photocopie de l'attestation d'assurance (avec la garantie « dommage matériel ») couvrant sa responsabilité civile.

Article 2 : L'organisateur atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté municipal du 28 février 2018 portant reclassement de la salle des sports et de la salle des fêtes de Ploumagoar et de l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 8 janvier 2018. Il s'engage en outre à respecter le cahier des charges et les plans de configuration tels qu'ils ont été établis par la Mairie pour garantir la sécurité des usagers et l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Article 3 : La location de la Salle Louis Kéromest et/ou de la Salle Hent Per pourra être annulée en cas d'élections, celles-ci étant un lieu de vote.

Article 4 : Les clés seront remises au locataire le jour de l'état des lieux, lors de la prise en possession de la salle et rendues au représentant de la Mairie le jour de l'état des lieux effectué après la location.

Article 5 : Chaque salle est pourvue de matériel (tables, chaises, ...). La manutention ou la location de matériel supplémentaire reste à la charge du locataire.

Article 6 : La remise en état des locaux et les dégâts éventuels seront à la charge de l'organisateur. Les locaux doivent pouvoir être utilisés dans un bon état de propreté dès le lendemain. A défaut, le coût du nettoyage sera facturé. Pour le rangement des chaises, utiliser le chariot à chaises prévu à cet effet.

Article 7 : Un chèque de caution, dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal, sera remis lors de la signature du contrat de réservation.

Article 8 : La restitution du chèque de caution se fera après l'état des lieux dans un délai d'une semaine. Toutefois, si des dégâts matériels ou des désordres sont constatés par le représentant de la Mairie, le chèque de caution sera encaissé.

Article 9 : Le règlement de la location est exigible, au plus tard, lors de la restitution des clefs, sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Article 10 : Toute annulation non signalée 15 jours avant la date de la manifestation (sauf cas de force majeure) entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Article 11 : Une fiche d'état des lieux, annexée à ce contrat, sera visée par le demandeur et le représentant de la Mairie avant et après la mise à disposition de la salle.

Article 12 : Le demandeur et le représentant de la Mairie établissent, lors de l'état des lieux, un inventaire du matériel mis à disposition du demandeur.

Article 13 : Il n'y aura pas d'employé communal à disposition du locataire après 17 heures. Le non respect de ce règlement pourra être sanctionné par la rétention de la caution et des poursuites éventuelles.

Le locataire,
Lu et approuvé.

Le représentant de la Mairie,

Madame l'Adjointe aux affaires sociales demande une précision quant à la mise sous alarme unique de la salle omnisports et de la salle des fêtes.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que l'alarme unique correspond à l'alarme incendie, comme il vient d'être dit précédemment (demande de la commission de sécurité) et ne concerne donc pas les alarmes anti-intrusion qui sont en cours de programmation.

2.3 – Commission scolaire du 22 mars 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux affaires scolaires afin qu'elle fasse au Conseil Municipal le compte-rendu de cette réunion.

Budget 2018

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal que le forfait élève, alloué chaque année, n'augmente pas et reste donc identique à celui de 2017.

Elle communique ensuite les montants : 33 € par élève | 10 € pour les photocopies | achat de manuels → 15 € pour la maternelle et 17 € pour l'élémentaire | documentation → 800 € pour les trois écoles | petit équipement → 143 € par école | fête et cérémonie → 7 € pour l'élémentaire et 12,50 € pour la maternelle.

Elle communique ensuite les effectif de chaque école :

- * maternelle bourg : 126 élèves
- * primaire bourg : 206 élèves
- * école de La Croix-Prigent : 158 élèves.

Questions diverses

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal, qu'en liaison avec les directions des écoles, une réflexion va être menée concernant le temps périscolaire (cantine, garderie) où il y quelques problèmes. Cette réflexion, à laquelle le personnel est aussi associé, a pour objectif d'apaiser le temps périscolaire.

Suite à la question de connaître les effectifs de la filière bilingue, Madame l'Adjointe aux affaires scolaires répond qu'il y a une trentaine d'enfants en grande section et une vingtaine d'enfants en élémentaire. Une deuxième ouverture, en élémentaire, est annoncée et cette classe s'installera dans l'ancienne salle informatique non utilisée actuellement.

2.4 – Commission voirie – urbanisme du 23 mars 2018

En l'absence de Monsieur l'Adjoint à la voirie et à l'urbanisme , Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux affaires sociales afin qu'elle fasse au Conseil Municipal le compte-rendu de cette réunion.

Requalification du quartier de Cadolan

Madame l'Adjointe aux affaires sociales expose au Conseil Municipal que le bureau d'études ADAO participait à cette réunion afin de présenter les deux versions de l'avant-projet. Elle dit que le cabinet ADAO a fait un rappel du contexte avec les orientations d'aménagement suivantes :

- * concernant l'aspect "liaison douce et traitement paysager"
 - => requalifier la voirie pour redonner la place aux modes doux (cheminement, stationnement, aménagement paysager)
 - => intégrer les cyclistes et les piétons dans l'aménagement
 - => proposer un aménagement de loisir au cœur d'îlot rue Henri Avril.
- * concernant l'organisation de la circulation et la sécurité routière
 - => mise en œuvre d'un plan de circulation apaisée (zone 30)
 - => marquer les entrées de quartier
 - => proposer des aménagements de sécurité (écluse, plateau, priorité à droite ...)
 - => passer en sens unique les rues Salengro et Le Tiec

Elle dit, qu'ensuite, un débat s'est instauré autour des avantages et des inconvénients des deux versions proposées et qu'il a été demandé de faire un "mix" des deux solutions, de manière à concilier les aménagements de sécurité modérateurs de vitesse, les déplacements doux, le stationnement à proximité des logements collectifs et des pavillons individuels.

Elle ajoute qu'il a été également demandé de porter la réflexion par rapport au projet d'aménagement en lien avec le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF. Elle précise, pour terminer, qu'une nouvelle réunion est programmée le 12 avril prochain pour faire un nouveau point sur ce dossier.

Monsieur le Maire veut faire remarquer qu'il ne faut pas aller trop loin sur ce projet, avant d'avoir consulté les gens habitant ce quartier ; ces derniers devant être associés à ce projet.

Madame l'Adjointe aux affaires sociales précise, qu'au cours de la réunion, une date de réunion publique de présentation a été évoquée, mais non arrêtée.

Programme de voirie 2018

Madame l'Adjointe aux affaires sociales rappelle au Conseil Municipal le principe préconisé par la commission : mettre les sections non faites en 2017 dans le programme de 2018, à l'exception de deux sections où il va y avoir des travaux en lien avec l'urbanisation. Il s'agit de la rue des Chataigniers à Locmaria (VC 113) et de la fin de la rue de Pors Gochouette (VC 27) → Projet de quatre lots de Mme OLLIVIER. Elle indique ensuite que l'ensemble des membres de la commission ont reçu le plan avec les sections de route qui sont dégradées et précise qu'une visite des routes a été programmée ce jour. Une nouvelle réunion est prévue le 12 avril pour arrêter le choix des routes et ainsi pouvoir lancer le programme voirie 2018.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Personnel communal | tableau des effectifs | modification

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe au personnel pour ce point.

Madame l'Adjointe au personnel demande au Conseil Municipal, s'il est d'accord, d'ajouter un point à l'ordre du jour et de délibérer pour la modification du tableau des effectifs, par la création d'un poste d'A.T.S.E.M. de 2ème classe, suite à la réussite d'un agent communal à ce concours et ce, à compter du 1^{er} avril 2018.

Monsieur Robert répond que, même si le Maire est attaché à un certain formalisme, le minorité ne fera pas d'obstruction quant à cette proposition de décision.

Délibération numéro 2018-045 | Tableau des effectifs | modification

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réussite d'un agent communal au concours d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, il propose d'apporter une modification au tableau des effectifs de la Commune, comme suit :

❖ CRÉATION DE POSTE

GRADE	DATE D'EFFET	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>FILIÈRE SOCIAL</u>			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1 ^{er} avril 2018	1	A temps non complet durée hebdomadaire de service : 29 h 45

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de procéder à la modification du tableau des effectifs de la Commune, comme exposé ci-avant ;
- ⊗ **DIT** que la présente délibération modifie, en conséquence, celle en date du 04 mai 2007, déposée en Sous-Préfecture de Guingamp le 16 mai 2007, relative au tableau des effectifs de la Commune.

3.2 – Information diverse

Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose au Conseil Municipal sa proposition de transmettre l'ensemble des documents utilisés pour les séances de manière dématérialisée, afin de réduire notamment les coûts d'impression et d'envoi. Pour ce faire des tablettes seraient mises à la disposition de l'Assemblée municipale, dont les membres pourraient se connecter à la borne Wi-Fi qu'il est prévue d'installer à la Mairie, pour récupérer les envois électroniques. Il ajoute que la dématérialisation est en route et, qu'avant d'aller plus loin, il souhaite connaître l'opinion du Conseil Municipal.

Madame Corbic exprime son attachement à continuer de travailler sur des documents "papier".

3.3 – Calendrier prévisionnel

Avant de communiquer le calendrier prévisionnel, Monsieur le Maire dit vouloir compter sur l'ensemble du Conseil Municipal pour mettre en œuvre ce qui a été voté, par certains d'entre nous, ce soir.

- – Le 09 avril 2018 à 18 h 30 : commission du personnel.

Monsieur Richard veut remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour les gestes d'attention qu'il a reçu suite au décès de son épouse.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20 h 10.

COMMUNE DE PLOUMAGOAR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2018

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° de page
	N°	Thème		
2018-036	7.10	Finances - Divers	Affectation du résultat 2017 du budget communal	04
2018-037	7.2	Fiscalité	Taux d'imposition 2018 vote	04
2018-038	7.1	Décisions budgétaires	Budget primitif 2018 de la Commune section de fonctionnement vote	07
2018-039	7.1	Décisions budgétaires	Budget primitif 2018 de la Commune section d'investissement vote	12
2018-040	7.1	Décisions budgétaires	Budget primitif 2018 du lotissement de Pors Gochouette vote	15
2018-041	7.5	Subventions	Subventions communales 2018 additif 1	15
2018-042	2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Mairie dossier modificatif de demande d'autorisation de travaux valant demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée	18
2018-043	2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Mairie rénovation des menuiseries extérieures et création d'un nouvel accès dossier de déclaration préalable de travaux	18
2018-044	3.3	Locations	Locations des salles communales règlement intérieur	20
2018-045	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Personnel communal tableau des effectifs modification	23

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

ANNEXE 1 | BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

30/03/2018	BUDGET PRINCIPAL- 365 00 TRESORERIE GUINGAMP COMMUNE COTES D'ARMOR	BUDGET PRIMITIF 2018
------------	--	----------------------------



SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	976 985,00	843 490,53	995 040,00	995 040,00	995 040,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 179 260,00	2 046 182,69	2 137 260,00	2 137 260,00	2 137 260,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	98 047,00	39 442,47	62 500,00	62 500,00	62 500,00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACH					
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	287 890,00	264 015,00	271 275,00	271 275,00	271 275,00
Total des dépenses de gestion courante		3 542 182,00	3 193 130,69	3 466 075,00	3 466 075,00	3 466 075,00
66	CHARGES FINANCIERES	199 779,04	198 930,78	188 505,00	188 505,00	188 505,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 350,00	1 000,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00
022	DEPENSES IMPREVUES	41 464,00		25 340,01	25 340,01	25 340,01
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 784 775,04	3 393 061,47	3 681 270,01	3 681 270,01	3 681 270,01
023	VIREMENT A LA SECTION	341 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	239 907,00	252 918,81	253 032,00	253 032,00	253 032,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		580 907,00	252 918,81	623 032,00	623 032,00	623 032,00
TOTAL		4 365 682,04	3 645 980,28	4 304 302,01	4 304 302,01	4 304 302,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 304 302,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00	23 458,15	8 000,00	8 000,00	8 000,00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACH					
70	PROD.DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES	287 900,00	297 101,44	287 700,00	287 700,00	287 700,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 571 109,00	2 572 775,31	2 563 369,00	2 563 369,00	2 563 369,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET	1 090 453,00	1 235 116,05	1 145 609,00	1 145 609,00	1 145 609,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	53 000,00	54 970,24	42 000,00	42 000,00	42 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 022 462,00	4 183 421,19	4 046 678,00	4 046 678,00	4 046 678,00
76	PRODUITS FINANCIERS	100,00	19,41			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 500,00	16 073,25	10 000,00	10 000,00	10 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES					
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 032 062,00	4 199 513,85	4 056 678,00	4 056 678,00	4 056 678,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	90 828,14	41 117,40	50 829,00	50 829,00	50 829,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		90 828,14	41 117,40	50 829,00	50 829,00	50 829,00
TOTAL		4 122 890,14	4 240 631,25	4 107 507,00	4 107 507,00	4 107 507,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

196 795,01

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 304 302,01

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

572 203,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

23/03/2018	BUDGET PRINCIPAL- 365 00 TRESORERIE GUINGAMP COMMUNE COTES D'ARMOR	BUDGET PRIMITIF 2018
------------	--	----------------------------



SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	282 930,00	204 832,10	36 493,90	241 326,00	241 326,00
204						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 662,00	17 771,75	135 755,25	153 527,00	153 527,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 200,00	6 749,14	-6 749,14		
	Total des Opérations d'équipement	1 596 049,21	315 445,96	482 137,84	797 583,80	797 583,80
	Total des dépenses d'équipement	2 078 841,21	544 798,95	647 637,85	1 192 436,80	1 192 436,80
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 089,38		15 087,00	15 087,00	15 087,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DE	342 233,00	756,42	370 919,58	371 676,00	371 676,00
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D					
24	AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT					
020		60 000,00		26 817,44	26 817,44	26 817,44
	Total des dépenses financières	460 584,40	756,42	437 824,02	438 580,44	438 580,44
45	Total des Op. pour comptes de Tiers	104 850,00	83 850,00	26 150,00	110 000,00	110 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 644 275,61	629 405,37	1 111 611,87	1 741 017,24	1 741 017,24
040	Op. d'ordre transferts entre sections	90 828,14		50 829,00	50 829,00	50 829,00
041	Opérations patrimoniales	178,00		2 837,46	2 837,46	2 837,46
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	91 006,14		53 666,46	53 666,46	53 666,46
	TOTAL	2 735 281,75	629 405,37	1 165 278,33	1 794 683,70	1 794 683,70

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 794 683,70

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	332 394,27	151 264,80	84 142,00	235 406,80	235 406,80
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DE	400 000,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes d'équipement	732 394,27	151 264,80	84 142,00	235 406,80	235 406,80
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESE	103 595,00		121 292,77	121 292,77	121 292,77
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	281 942,06		600 000,00	600 000,00	600 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 233,00	22 792,00	17 794,00	40 586,00	40 586,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DE					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 569,26		-28 000,00	-28 000,00	-28 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 327,48				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT					
024	Produits de Cessions					
	Total des recettes financières	541 666,80	22 792,00	711 086,77	733 878,77	733 878,77
45	Total des Op. pour comptes de Tiers	104 850,00	54 519,66	25 500,00	80 019,66	80 019,66
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 378 911,07	228 576,46	820 728,77	1 049 305,23	1 049 305,23
021	VIREMENT DE LA SECTION DE	341 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
040	Op. d'ordre transferts entre sections	239 907,00		253 032,00	253 032,00	253 032,00
041	Opérations patrimoniales	178,00		2 837,46	2 837,46	2 837,46
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	581 085,00		625 869,46	625 869,46	625 869,46

23/03/2018	BUDGET PRINCIPAL- 365 00 TRESORERIE GUINGAMP COMMUNE COTES D'ARMOR	BUDGET PRIMITIF 2018
------------	--	----------------------------



SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
	TOTAL	1 959 996,07	228 576,46	1 446 598,23	1 675 174,69	1 675 174,69

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

119 509,01

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 794 683,70

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

572 203,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent
(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

ANNEXE 2 | BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT DE PORS GOCHOUETTE

23/03/2018	LOTISSEMENT PORS GOCHOUETTE TRESORIER GUINGAMP LOT.PORS GOCHOUETTE 22	BUDGET PRIMITIF 2018
------------	---	----------------------------



SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PRÉC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 262,02	13 262,02	25 000,00	25 000,00	25 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00		5,00	5,00	5,00
022	Dépense imprévues					
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		38 267,02	13 262,02	25 005,00	25 005,00	25 005,00
023	Virement à la section					
042	Op. d'ordre transferts entre sections					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL		38 267,02	13 262,02	25 005,00	25 005,00	25 005,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

25 005,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PRÉC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
70						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00		5,00	5,00	5,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5,00		5,00	5,00	5,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		38 267,02		25 005,00	25 005,00	25 005,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

25 005,00

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

-25 000,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

23/03/2018	LOTISSEMENT PORS GOCHOUETTE TRESORIER GUINGAMP LOT.PORS GOCHOUETTE 22	BUDGET PRIMITIF 2018
------------	---	----------------------------



SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 1

CHAP	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	RaR N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RaR+prop)
010	Stocks					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES					
020	Dépense imprévues					
	Total des dépenses financières					
45	Total des Op. pour comptes de Tiers					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT					
040	Op. d'ordre transferts entre sections	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	TOTAL	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 000,00
--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAP	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	RaR N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RaR+prop)
010	Stocks					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
45	Total des Op. pour comptes de Tiers					
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00
021	Virement de la section de					
040	Op. d'ordre transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT					
	TOTAL	38 262,02		25 000,00	25 000,00	25 000,00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 000,00
--	-----------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-25 000,00
---	------------

- (1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent
(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043